MUNICIPALITÉ DE COMPTON
3 chemin de Hatley
Compton (QC) J0B 1L0
Tél : (819) 835-5584

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

ÉTABLISSEMENT (dont le requérant est l'exploitant ou le représentant, si applicable)

Nom : _____

Adresse : _____

OCCUPATION DEMANDÉE

Numéro(s) de lot(s) et adresse(s) où seront effectués les travaux :

Numéro(s) de lot(s) : _____

Adresse(s) : _____

Durée de l'occupation :

Date de début : _____

Date de fin ou permanente : _____

Raisons pour lesquelles l'occupation est demandée :

_____

_____

Description de genre d'installation qui occupera le domaine public :

DOCUMENTS REQUIS

Veuillez fournir un croquis des travaux prévus, incluant les dimensions et les distances de repérage pertinentes (distance de la rue, des immeubles, etc.) et la profondeur à laquelle les installations seront mises.

Ce croquis peut être fait à la main.

Dépendamment des travaux envisagés, il est possible que d'autres documents vous soient demandés.

FRAIS D'ANALYSE DE VOTRE DEMANDE

Les frais applicables pour l'analyse de votre demande d'occupation en vertu de l'article 8.4 du règlement de taxation (**35$** pour une demande c'occupation temporaire et **125$** pour une demande d'occupation permanente) seront facturés à votre compte lors de la réception de ce formulaire par la Municipalité. **Ceux-ci doivent être acquittés avant qu'une décision du conseil puisse vous être rendue, lorsqu'applicable.**

SIGNATURE **DATE DE LA DEMANDE**

Faites parvenir ce formulaire au responsable des travaux publics à l'adresse **travauxpublics@compton.ca**

Votre demande devra faire l'objet d'une approbation du conseil par résolution si elle vise une occupation permanente ou périodique.

La Municipalité doit toujours être informée avant que des travaux soient effectués sur le domaine public. L'approbation de l'occupation par le conseil **ne vous libère pas** de l'obligation de vérifier avec la Municipalité avant d'effectuer tout travaux.